

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9

MONTRÉAL, VENDREDI, 15 MARS 1840.

No. 29

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.

PRONONCÉES PAR LE R. P. RAVIGNAN DIMANCHE 8 MARS 1840.

Présence du mal moral ou rémission du péché.

“ Le mal existe ; il couvre la terre. Des chants de joie et des cris douloureux attestent sa présence ; car aux uns il apporte le triomphe du plaisir, aux autres les afflictions amères.

“ Ce mal qui rend coupable et faussement heureux, est aussi un terrible problème offert à la raison humaine. Il fatigue constamment la philosophie antique et la poussa jusqu'aux sombres et désespérantes conceptions du fatalisme. Une philosophie sérieuse doit, au reste, s'en préoccuper toujours ; et l'on voit des esprits que la foi n'a pas pénétrée par une pensée malade.

“ Ainsi se représentent, Messieurs, parfois sous des impressions fort diverses, ces graves questions, entre autre : Pourquoi le mal moral ? pourquoi le péché sur cette terre ? qui le créa ? qui le laisse croître et prospérer ?

“ Dieu a prévu l'acte qui doit l'offenser ; il peut le prévenir et l'empêcher ; il le permet ; pourquoi ?

“ Mais s'il a prévu l'offense, il l'a prévue certaine ; elle ne peut donc plus ne pas être commise. Comment serait-elle, après cela, l'acte volontaire, le péché libre et imputable de l'homme ?

“ L'homme était libre, dit-on. Au moins, Dieu savait que le malheureux pécheur abuserait de sa liberté, qu'il en abuserait pour devenir réprouvé. Dans quel dessein, dans quel but lui donner cette liberté funeste ? Un père arrachera-t-il la main de son fils pour un suicide assuré ? Non ; que fait Dieu avec l'homme ?

“ Dieu laisse donc régner le péché ; il prévoit et il décrète à l'avance la réprobation.

“ Qu'est-ce à dire ? Est-il encore un Dieu bon, juste, saint et tout-puissant ?

“ Messieurs, sans prétendre sonder ici toutes les profondeurs, nous trouvons dans la saine raison et dans la foi véritable les principes qui vengent la Providence divine de toute imputation d'injustice et de cruauté, qui affranchissent l'homme de l'empire d'une fatalité aveugle et d'un désespoir nécessaire.

“ La présence du mal moral dans le monde et dans l'homme s'offre donc à nous à des conditions qui, tranquillement envisagées, reçoivent du raisonnement chrétien des explications suffisantes.

“ 1o. La prescience ne rend pas Dieu responsable du péché de l'homme.

“ 2o. La permission du mal n'en fait pas Dieu l'auteur.

“ 3o. Un ordre général de Providence en explique la présence sur la terre.

“ 4o. La liberté humaine suffit pour le produire.

“ Je vais, Messieurs, m'appliquer à développer ces quatre propositions. Elles dissiperont, je l'espère, les nuages qui pourraient obscurcir dans quelques esprits les vérités de foi sur ce sujet.”

1o. *La prescience ne rend pas Dieu responsable du péché de l'homme.*

Aujourd'hui, à cette heure, un crime est commis. Sans aucun doute, Dieu l'avait prévu de toute éternité. Que s'ensuit-il directement ? Que Dieu possède une science infinie ; que rien n'échappe à son éternelle vue ; voilà tout. L'homme n'en est pas moins coupable. Il n'en est pas moins libre, et, comme tel, seul garant, seul responsable de sa faute. Qu'est-ce, en effet, que la prescience divine, et quelle idée juste doit-on s'en former ? Voir n'est pas faire, savoir n'est pas contraindre, et prévoir n'est jamais rien de plus en soi que voir et savoir. Dieu voit, il sait, il prévoit tout. Tout ce qui est susceptible de devenir l'objet d'une connaissance, Dieu le connaît, à quelque ordre de temps, d'action, de bonté ou de culpabilité que la chose appartienne ; mais il ne suit maintenant que Dieu lui imprime le sceau fatal de la nécessité.

En effet, qu'on le remarque bien, la vérité affirmée est nécessairement, en tant que vérité, antérieure à son affirmation. Sans quoi, que pourrait-on affirmer ? Ce que l'on voit existe avant d'être vu. De même, ce que Dieu prévoit existe pour lui avant d'être prévu. Car la différence des temps, le présent, le passé, l'avenir ne sont rien pour une science, pour une vue éternelle et infinie. En sorte que les choses ne sont point réalisées parce que Dieu les a prévues, mais, au contraire, elles sont prévues, parce qu'elles doivent se réaliser, et qu'ainsi elles existent déjà pour l'œil de Dieu.

Mais, dit-on, la prescience de Dieu est infaillible. Ce qu'il a prévu de

toute éternité ne peut pas arriver dans le temps. L'homme ne peut pas agir comme Dieu a prévu. La prescience est infaillible : Oui, à cause de ces deux choses, l'infaillibilité de la lumière et de la vue divine ; la certitude et soi de la proposition ou de l'action prévue. Cette vérité : Judas trahira son maître, était certaine de toute éternité pour Dieu, mais dans sa nature et dans ses conditions propres. Rien, dans la connaissance du Tout-puissant, n'altèrent la liberté du crime que devait commettre le disciple infidèle. La réalisation n'en était certaine que parce que Judas devait librement se résoudre et agir ainsi. Elle n'était certaine dans la prescience divine que parce que cette prescience s'étend infailliblement à toute vérité comme à tout fait appréciable. Hors de là, on déraisonne. Pauvres pygmées que nous sommes, nous mesurons à notre hauteur les grandeurs divines. Vous n'irez pas plus haut ni plus loin, disons-nous. Vraiment ! Et parce que, pour nous, il y a une différence dans les temps, nous l'imposons à l'Éternel. Parce que nous ne concevons peut-être pas bien une prescience infaillible, étendue à la fois à toutes les actions futures et libres de l'homme, et parce que nous concevons pas bien non plus la liberté de l'homme toujours intacte, toujours pleine sous l'œil de Dieu, qui a tout prévu, alors nous nous débattons, soit pour anéantir la liberté humaine, soit pour faire Dieu lui-même auteur responsable du péché, soit pour nier la science et la certitude de Dieu.

Rien de tout cela n'est vrai. Encore un coup, deux choses sont ici simplement et absolument certaines : Dieu prévoit, il ne peut pas ne pas prévoir ; l'homme est libre ; ce qu'il fait dans l'ordre des actions morales, il peut toujours ne pas le faire. Dieu a donc prévu, coordonné, si l'on veut, dans l'économie de sa Providence, les œuvres bonnes ou mauvaises de l'homme ; mais il les a prévues et coordonnées telles qu'elles devaient être, c'est-à-dire toujours libres. Quel obstacle donc à ce que Dieu prévoit certainement un acte libre comme libre, et laisse complètement tel ? Quel obstacle, quel empêchement en cela ? Aucun. Dieu a prévu, oui ; ce qui sera, ou non ; infailliblement, oui encore. Mais il a prévu comme acte libre, comme acte pouvant ne pas être, si l'homme l'eût voulu lui-même ; il a prévu comme fruit de la libre détermination de l'homme, cette action, ce crime, ce bien-fait : telle est la prescience.

Nous portons en nous-même une image, quoique bien affaiblie, de cet attribut divin. Notre esprit possède à un certain degré la science conjecturale. Aidés par la réflexion et l'expérience, nous pouvons prévoir certaines choses qui dépendent des libres déterminations de l'homme. Un acte libre, ainsi conjecturé ou prévu, aura-t-il cessé d'être libre quand il se réalisera ? Non, assurément. L'infini, l'éternelle science de Dieu est une certitude absolue, sans aucun doute ; mais elle demeure dans les conditions d'une science, d'une vue de l'intelligence qui suppose son objet, mais ne le fait pas, qui ne le dénature pas. Ne l'impose pas, mais l'accepte et le voit tel qu'il est en lui-même : libre quand il est libre, nécessaire quand il est nécessité.

2o. *La permission du mal n'en fait pas Dieu l'auteur.*

“ Dieu, dit-on, a prévu, il n'a point empêché, il a donc permis le mal persévérant du pécheur impénitent. Il a connu, certainement connu le sort du réprouvé qui devait naître un jour ; il l'a fait naître, il l'a laissé accomplir l'œuvre de sa réprobation quand il pouvait le sauver... Il en est dont la cause.”

Nous rechercherons tout à l'heure les motifs divins de la permission ou plutôt de la liberté du péché. En ce moment, je me demande à quel titre on prétendrait imposer à Dieu l'obligation d'empêcher le mal volontairement commis par l'homme. Si l'homme n'était point libre, s'il n'avait point à sa disposition la faculté et les moyens de faire le bien, d'assurer le salut de son âme, je concevrais l'injure adressée à la notion de Dieu, telle que la présente le dogme catholique. Mais que Dieu prévoit et qu'il laisse libre le péché, c'est-à-dire que, sous les yeux de sa Providence attentive, le mal s'opère et que la réprobation s'accomplisse, Dieu n'en est ni moins bon, ni moins juste, ni moins puissant ni moins saint. Car il hait le mal, il le défend, il le châtie. Il donne en même temps à la créature intelligente et raisonnable la liberté, le pouvoir et la grâce du bien. Lui devait-il davantage ?

Dieu est libre aussi. Juste et miséricordieux envers tous, il peut sans doute réserver certaines faveurs privilégiées pour des âmes d'élite qu'il voit d'avance correspondant plus pleinement à ses glorieux desseins. Mais ces grâces de prédilection, il ne les doit à personne. Une pure libéralité n'est pas l'acquiescement d'une dette. Que la Providence ait ses raisons pour ac-

pas arrêter l'effroyable débordement des passions humaines ; que sa longanimité attende un autre jour pour réparer sa gloire outragée, nous serions par trop téméraires de le trouver mauvais, quand d'ailleurs c'est le temps laissé pour la résipiscence. Mais qu'il approuve, qu'il autorise qu'il fasse tout ce qu'il souffre et ce qu'il défend, ce qu'il punit le plus, c'est ce que la logique du sophisme ne pourra jamais établir.

Dieu prévoit, Dieu voit le crime inondant la terre, les multitudes enivrées se précipitant à leur perte, et l'enfer se peuplant de victimes : il est faux que, dans le sens ordinaire du langage, Dieu le permette ; encore plus faux qu'il veuille et l'opère lui-même ainsi. L'homme est libre ; seul il est la cause du crime et du châtement.

D'ailleurs, le mal n'est pas un être ; ce n'est point un effet, un produit de la création : aussi l'homme seul peut-il le commettre. Ce triste mal du péché est une défaillance de la nature libre, une négation du bien qui est l'être même, une omission plus ou moins violente des lois de Dieu et de la règle éternelle de nos actions morales. Mais cherchez tant que vous voulez dans ce monde négatif du péché, Dieu y est toujours absent et étranger, jamais l'acteur ni l'auteur du mal.

Chaque vérité a donc sa place dans notre âme : aucune n'en exclut une autre. La sainteté, la bonté, la puissance et la justice de Dieu y vivent dans le trésor de nos plus riches et plus pures connaissances, à côté de la faiblesse, de l'injustice, de l'ingratitude et de la liberté du pécheur que nous voyons, que nous sentons aussi en temps de calme et d'une réflexion probe et sincère.

30. *Un ordre général de la Providence explique la présence du mal sur la terre.*

Dieu, sans doute, dans sa puissance absolue, aurait la force et le moyen d'empêcher l'homme de commettre le mal. Mais supposer qu'il le puisse, et surtout qu'il le doive simplement et toujours pour chaque homme, dans l'ordre présent et actuel du monde, dans cet état présent et relatif, c'est vouloir un autre monde, une autre terre et d'autres cieux ; c'est vouloir une autre humanité, un autre genre de rédemption et de salut. Dieu, selon vous, n'aurait donc pas pu créer ainsi l'homme et le monde ; il n'aurait donc pu choisir un ordre et un état moral de liberté ou le péché et la réprobation fussent possibles à la volonté déréglée. Il ne l'aurait pas pu !... Il n'y a qu'un seul ordre, un seul état de choses qui soit impossible et répugne à l'essence de Dieu ; c'est celui où la damnation serait fatalement encourue par suite d'un inflexible nécessité qui nous enchaînerait au mal moral.

Mais on demande à Dieu les raisons et les motifs de ce qu'on nomme, à tort peut-être, la permission divine du péché, la raison des abus prévus de la liberté humaine. Je vais répondre. La sainteté de Dieu brille à nos yeux de tout son éclat quand m'apparaît une expression infinie de la haine divine pour le mal, pour ses causes et ses suites. La justice divine me pénètre d'une religieuse terreur et me saisit d'admiration quand du mal lui-même je vois Dieu tirer un plus grand bien, une réparation plus éclatante et plus glorieuse. La miséricorde et la bonté de Dieu peignent à mes regards sous les traits les plus ravissants, quand les richesses de la grâce divine sont dispensées à ceux qui s'en montrèrent le plus criminellement indignes.

La présence du mal moral sur cette terre m'apporte aussi les plus hautes, les plus salutaires, les plus consolantes pensées. Je tremble à la voix retentissante des prophètes de l'ancienne et de la nouvelle loi, lorsqu'ils font gronder sur la tête des pécheurs le tonnerre des vengeances divines. Il faut donc, m'écriai-je en moi-même, que Dieu haïsse infiniment le mal, puisqu'il le poursuit de pareil anathèmes et le bannit éternellement de son aspect.

« Le péché, son châtement, sa réparation divine s'expriment aussi avec une incomparable énergie dans la langue du Calvaire. Là, dans ce sacrifice sanglant d'un Homme-Dieu se satisfait pleinement une justice infinie. Ce sang, ces larmes, ces ignominies, ces tortures, cette agonie, cette mort nous en disent plus et mille fois plus que l'embrasement du monde, que l'abaïssement de toute créature, que les douleurs et la destruction de la nature entière. Car Dieu, dans cette humanité sacrée, dans cette croix dont les opprobres ont la dignité même infinie et divine, Dieu se fait rendre, il rend lui-même à sa justice le plus complet, le plus inimitable hommage. Cette auguste expiation, ce sacrifice d'un Homme-Dieu répare tout, compense tout, replace Dieu sur son trône suprême, le fait à jamais roi du monde et des cœurs. Le péché causa cette réparation, cette justice, cette gloire. »

Mais si le Calvaire est la réparation due à la sainteté et à la justice de Dieu outragées, il est aussi en même temps le rachat gratuit de l'homme, car il aliéna tristement sa liberté, il est sa rançon payée sans mesure. Dieu pouvait-il lui donner un témoignage d'amour plus dévoué. Il lui a donné son fils, suivant la langue révélée ; il lui a donné ses mérites, sa grâce, quoi de plus ? Il l'appelle aux douceurs du repentir, il reçoit dans ses bras l'enfant prodigue, il rapporte sur ses épaules le brebis fugitive. La présence du mal sur la terre n'est-elle pas compensée, surpassée même par tous ces biens ? L'homme est-il donc abandonné et proscrit parce qu'il est libre ?

Actons les yeux sur le juste aux prises avec l'adversité et les passions humaines. Il lutte haletant et opprimé ; il se relève, il grandit et apparaît dans toute la sérénité du plus glorieux triomphe.

Où, s'il y a un Dieu, il mérite ainsi d'être reconnu, vengé, manifesté, servi : ses athlètes, ses défenseurs et ses amis peuvent bien être hommes du monde et persécutés pour lui. Seuls ils ont en partage les gloires et les conquêtes du-

rables de la guerre avec ses honorables cicatrices ; ils sont les soldats toujours vaillants et victorieux.

Voilà pourquoi nos yeux rencontrent le pécheur ici-bas.

40. *La liberté de l'homme suffit pour expliquer et accomplir le mal accompli sur la terre.*

La liberté, disait saint Augustin, c'est ce que tous les hommes connaissent, ce que les évêques enseignent dans les chaires, ce que les bergers chantent sur les montagnes. Cependant, si certaine et universelle que soit la conscience de la liberté, il n'est pas rare de rencontrer des hommes et quel quefois les mêmes hommes qui vont s'enthousiasmant pour la liberté, s'armant contre elle et la poursuivant avec acharnement. On la réclame avec hauteur dans l'ordre politique et social ; on la nie jusqu'aux dernières conséquences du fatalisme. Dès qu'il s'agit de vaincre ses passions, on veut que Dieu ait prévu, ordonné, causé le crime de l'homme. On oublie qu'évidence raisonnable, c'est pouvoir essentiellement délibérer et choisir entre deux idées et deux actes. Or, choisir est l'effet du libre arbitre. L'élection ou le choix est dans la volonté un caractère fondamental, un fait universel, un exercice constant de la raison et de l'activité humaine.

« L'homme est donc libre, ou bien toute élection, toute délibération n'est qu'un jeu fatal et mécanique, une dérision de la Providence et du gouvernement moral du monde. On nommerait le bien et le mal, nous serions bons ou mauvais, vertueux et coupables ; nous ressentirions l'horreur du crime, nous repousserions le parricide comme la plus affreuse et la plus libre monstruosité : vaines terreurs ! préjugés puérils ! une prescience absolue et tyrannique, une prédestination de fer asservirait toutes les volontés, ressorts simulés d'un combat sans courage ; de victoires sans honneur et de défaites sans honte ? Alors, pourquoi civiliser et instruire ? pourquoi gouverner et punir ? pourquoi le sacrifice de l'homme de bien et ceux d'une probité supérieure à la calomnie comme à l'infortune ? pourquoi tout ce langage d'honneur et de vertu, si Dieu prévoyant tout, régie tout, détermine tout, applique forcément toutes les volontés humaines à un but essentiellement imposé, éternellement nécessaire ? Et que devient alors le remords ? Que signifie le repentir, ce noble apanage de l'âme humaine qui se dit dans un triste et magnanime sentiment : J'ai trop souffert quand j'abusai de ma liberté ; je saurai bien par elle me venger d'elle et de moi-même.

Mais non, tout en nous et hors de nous atteste notre liberté. La vérité, que dis-je ? Dieu lui-même et sa paternelle sagesse se présentent à nous pour nous demander un choix, un assentiment généreux. La religion plaide en quelque sorte sa cause devant nous et nous constitue ses juges. Elle défend contre nous-mêmes, s'il le faut, notre pouvoir de la choisir, d'élire dans nos cœurs la foi et le salut. Alors, quand nous le voulons, se consume la plus grande action de la vie et de la liberté humaines. Alors s'établit et se constitue la plus haute dignité de l'être libre ici-bas : l'élection de Dieu par sa créature. Quand cette félicité inexprimable a cessé d'exister, c'est que le mal même, le péché, a préféré la créature à Dieu. La liberté humaine l'explique donc et l'accomplit seule.

Vous le voyez, quelle que soit l'étrange dépravation de l'homme, Dieu, suivant une expression inspirée, dispose tout à l'égard de la créature intelligente et raisonnable avec un grand respect. Car il lui laisse toujours, quoi qu'elle fasse, les deux plus grandes choses du monde, la grâce et la liberté.

Sur la terre donc la lutte et le combat, mais la lutte et le combat librement acceptés, librement soutenus, avec les secours surnaturels. J'en haut pour nous assister dans nos défaillances et ranimer notre ardeur prête à s'éteindre. Qui se révoltera contre cette loi de la divine Providence ?

« Plinez-vous alors, Messieurs, de la gloire des braves, des travaux et des triomphes du génie, des découvertes de la science, des conquêtes de l'industrie ; car la guerre, l'étude, le travail ont leurs dangers, leurs douleurs et leurs maux qui méritent une compassion véritable. Alors ne former le soldat que pour un honteux repos, la jeunesse que pour une facile ignorance, l'artiste ou le savant que pour de paisibles et lâches loisirs. Mais non ; le mal de la guerre, le mal du travail, le mal de la science, les obstacles que la nature oppose en tout genre à nos efforts, font nos douleurs et notre gloire. Souffrez que la victoire ait les siennes aussi, et que, dans la lutte continue du mal contre le bien, du péché contre la réparation même divine, Dieu montre à l'admiration des siècles ses justes et ses héros. Sans la liberté et sans la présence du mal moral sur la terre, je cherche ce que seraient le courage et la gloire du bien, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus grand parmi les hommes. Je ne le vois pas.

« Messieurs, il faut donc combattre ; vous vengerez la Providence, et vous comprendrez même pourquoi le péché est libre sur la terre, puni dans le enfer, banni des cieux, où règne la sainteté, ce bien suprême dont la conquête est laborieuse sans doute, mais éternelle et bienheureuse. »

A continuer.

DISCUSSION SUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE.

Séance de la Chambre des Communes, 11 mars 1846.

M. Escott, en l'absence de M. Watson, demande la deuxième lecture du bill qui a pour but de faire cesser les incapacités et les pénalités auxquelles ont été longtemps exposés les catholiques. Le bill du lord chancelier, dit-il présenté à l'autre Chambre, est meilleur sous certains rapports que celui-ci ; mais le bill soumis à la Chambre des Communes contient aussi d'excellentes dispositions. Il serait utile de fondre ensemble ces deux mesures.

Il est une classe de catholiques qui sont affectés d'une manière fâcheuse par la loi en vigueur, dont on demande l'abrogation : ce sont les frères des écoles chrétiennes, hommes excellents, qui ont rendu les plus signalés services à l'enseignement en Irlande, et qui, aux termes de la loi, sont exposés au bannissement. M. Guizot a rendu un éclatant témoignage à la conduite excellente et digne d'éloges de ces frères. Il ne convient pas qu'un corps aussi utile reste sous le coup de lois aussi rigoureuses. L'honorable membre termine en demandant avec instance l'abrogation de lois pénales qui ne peuvent pas continuer d'exister sans porter atteinte à la dignité de l'Eglise et à la considération de l'Etat.

Sir Robert Inglis demande l'ajournement à six mois, et appuie son amendement sur tous les reproches qu'un protestant peut adresser aux catholiques et sur toutes les récriminations du *Constitutionnel* contre les Jésuites. Il a dit à la Chambre que la douane laissait entrer dans le royaume des *agnus Dei*, et que c'était déjà une assez grande tolérance, vu que le droit d'entrée n'était pas considérable. Il lui a demandé si elle était disposée à laisser faire dans les rues de Londres la procession du *Corpus Christi*, ce qui arriverait infailliblement si l'on abrogeait les lois en question. Tout le discours de sir Robert Inglis est de cette force ; nous regrettons de ne pouvoir le mettre en entier sous les yeux du lecteur ; il est digne de M. Isambert.

M. Colquhoun, acolyte de sir Robert Inglis, a appuyé son amendement.

Lord Morpeth. Il est étonnant que des débris surannés d'une législation pénale trop rigoureuse, adoptée en d'autres temps, trouvent encore aujourd'hui des partisans. (Écoutez !) Le bill soumis à la Chambre proposé de se relâcher de la prohibition contre l'ordre des Jésuites. Des personnes d'un esprit éclairé n'ont pas vu une telle tendance sans alarmes. Je ne partage pas ces alarmes, et je ne pense pas que la conduite des Jésuites puisse amener des dangers. La tolérance doit dominer la politique, et je serais d'avis d'adopter le système suivi aux Etats-Unis, c'est à dire de tolérer quiconque ne viole pas la loi ; et, quant à moi, je voudrais voir accorder aux réfugiés religieux la même protection que l'on accorde aux réfugiés politiques. (Écoutez !) L'Angleterre ne doit fermer ses portes qu'au crime ; elle doit ouvrir ses bras à toutes les infortunes. Voilà les motifs qui me déterminent à soutenir le bill soumis à la Chambre.

M. Finch. Je suis surpris que l'on veuille refuser à l'Angleterre un droit de contrôle sur des ordres religieux, quand l'Espagne et d'autres Etats ont jugé nécessaire de supprimer certains de ces ordres. Maintenant, les sœurs de la charité et d'autres corporations se développent en Angleterre. Ces corporations distribuent des brochures et cherchent à faire des prosélytes ; on les laisse faire, si bien que dans quelques années, le gouvernement protestant se verra peut-être forcé de réprimer cette propagande monastique. Si le bill proposé était adopté, rien n'empêcherait le clergé catholique de prendre les titres du clergé protestant.

Sir J. Graham. J'appuie ce bill, parce que je sympathise avec l'esprit de tolérance qui l'a dicté. (Écoutez !) Il est étonnant que l'on s'élève contre un bill qui ne fait disparaître aucune des garanties données à l'Eglise anglicane, et qui ne va pas aussi loin que le bill présenté à l'autre Chambre. Le respect pour l'Eglise établie est louable, assurément ; mais il faut reconnaître que la politique de l'Eglise anglicane vis à vis des catholiques romains, dans les temps passés, a été aussi malheureuse qu'imprudente. (Écoutez !) C'est cette politique qui a souvent privé la couronne d'Angleterre de l'appui des hommes les plus capables. Toutefois, je me réserve, dans le comité, de proposer que les modifications au bill. Si l'on considère le nombre immense de sujets catholiques romains de Sa Majesté, on comprend que l'on ne doit pas les soumettre plus longtemps à des pénalités. Au point de vue spirituel et temporel, j'adhère au bill soumis à la Chambre, mais sous cette réserve que je présenterai plus tard des amendements, et que je n'entends pas que l'acte de suprématie soit révoqué par ce bill. (Écoutez !)

Après quelques considérations présentées par M. Wyse, M. Colquhoun combat la deuxième lecture du bill. La Constitution de l'Angleterre, dit l'honorable membre, repose sur une autorité réunie et constituée ; il faut prendre garde qu'un autre pouvoir ne se mette au dessus de la Couronne et du Parlement national. Beaucoup de personnes attachées à l'Eglise de Rome pensent que cette Eglise a du pouvoir sur toutes les matières ecclésiastiques, et que, sous ce rapport, elle jouit d'un contrôle suprême. L'Eglise romaine s'est prononcée du moins ainsi devant la commission de 1825.

M. O'Connell. Non.

M. Colquhoun. On ne peut pas nier le fait. Le rapport de la commission vient à l'appui de ce que j'avance.

M. O'Connell. L'Eglise de Rome ne s'est pas prononcée de la sorte.

M. Colquhoun. Au reste, peu importe. Tant que je siégerai ici, je prendrai la défense de la liberté de conscience. Les Jésuites ont toujours visé à la domination temporelle, et j'invite la Chambre à adopter toutes les mesures légales pour déjouer leur plans. Je ne prétends pas les bannir du pays, mais je recommande à l'autorité d'avoir l'œil sur eux, de manière à empêcher que le pouvoir ecclésiastique domine l'autorité civile. L'acte de suprématie, le premier acte d'Elisabeth, ayant mis un terme à cette puissance, il importe de ne pas le révoquer. Je suis décidé à combattre le bill comme je combattrais toutes tentatives faites pour renverser les institutions de l'Angleterre.

M. O'Connell. En matière ecclésiastique, le gouvernement ecclésiastique doit être supprimé ; en matière civile et temporelle, la suprématie doit appartenir au pouvoir civil. Je déclare à la Chambre que je ne connais pas de

loi qui défende en notre pays les institutions monastiques et les communautés religieuses. Les portes du couvent sont toujours ouvertes et les religieuses peuvent en sortir si bon leur semble ; il n'y a donc pas là de contrainte individuelle de nature à réclamer l'intervention de l'autorité. (Écoutez !) Quant aux Jésuites, si l'on consulte l'histoire, on trouve qu'il n'y eut jamais de plus grands amis du progrès littéraire. (Écoutez !) Pour moi, je crois que leurs vertus ont fait tous leurs crimes. Je défie tous ceux qui les attaquent de citer contre eux un seul fait que je ne m'offre à l'instant même pour le réfuter. La vie de ces Pères se passe dans la pratique des vertus les plus ascétiques. Leur jeunesse se passe à étudier pour se mettre à même d'instruire les autres, et à l'expiration de ce noviciat ils peuvent ou non être reçus dans l'Ordre. Dans les lettres et les sciences, les Jésuites peuvent se glorifier d'un grand nombre de Pères illustres. Pascal était un grand écrivain, du talent le plus attrayant ; malgré ce talent de fascination, je crois qu'il n'est pas dans son livre un argument que je ne puisse réfuter. Michelet n'est pas une autorité à citer au sujet des Jésuites. Rien de plus atroce que son livre.

Quant à Eugène Sue, l'auteur de romans de la nature la plus atroce, il ne cite aucun fait contre les Jésuites. Il est parvenu, par de grands efforts d'imagination, à faire de ses œuvres le roman le plus grossier et le plus contre nature. Il n'y a pas un seul fait consigné dans ces pages. C'est à raison de la supériorité de leur conduite morale que les Jésuites ont été persécutés dans beaucoup de pays. L'Espagne, le Portugal les ont chassés de leurs territoires, et l'on ne peut pas dire que ces Etats soient très éclairés ! Dieu merci ! l'ordre des Jésuites revit maintenant, l'année dernière il en a envoyé quarante missionnaires dans une grande partie des régions les plus sauvages du monde. L'année prochaine, sans doute, le nombre des missionnaires sera doublé. La Chambre me pardonnera cette digression en faveur de bienfaiteurs de la littérature et de la science.

M. John O'Connell. J'ai été élevé dans un collège de Jésuites ; et d'après ce que j'y ai vu, je puis assurer que ce sont de bons chrétiens des hommes éclairés et des sujets dévoués.

M. Newdegate. Personne ne conteste que dans le nombre il a pu se trouver des hommes de talent ; mais cela n'empêche pas que plusieurs pays pour conserver leur tranquillité, n'aient cru devoir les bannir.

M. O'Connell. Les quarante missionnaires dont je parlais n'ont travaillé ni en France ni en Angleterre : leurs travaux ont commencé en Morée et fini à la Cochinchine.

Lord John Manners rend également hommage aux Jésuites. Le *Spectator* avait parfaitement raison de dire dernièrement que les opinions contre les Jésuites étaient plutôt du domaine du roman que de la politique. Plutôt que d'articuler contre eux des accusations calomnieuses, on ferait mieux d'imiter leur noble exemple et de se modeler aussi sur les frères des écoles et les Trappistes de la Meillerie.

M. Bostwick appuie la deuxième lecture du bill, parce qu'il est fondé sur des principes de charité. Les ouvrages d'Eugène Sue exercent sur la société une influence bien autrement pernicieuse qu'aucun des actes que les Jésuites aient jamais pu commettre.

M. Escott. Le bill contiendra une clause pour empêcher les processions des catholiques romains en Angleterre, lorsqu'elles devraient avoir une tendance malveillante ou offensante. La défense du bill peut se résumer ainsi : si les pénalités contre lesquelles on réclame sont tombées en désuétude, elles sont devenues inutiles, elles doivent être abolies ; si ces pénalités subsistent, il faut les révoquer. (Aux voix !)

La chambre va aux voix : 66 membre votent pour la seconde lecture, 23 contre ; majorité pour la seconde lecture, 43.

Univers.



BULLETIN.

Dernières nouvelles religieuses des Indes et de l'Australie.—Mariages cassés à New-York.—Correspondance de Paris au Tablet.—Persécution contre les missionnaires en Cochinchine.—Conversions remarquables.—Réclamations de Mgr. de Solre.

Les papiers des Indes rapportent un trait d'une horrible cruauté exercé par les Sikhs sur un prêtre catholique du nom de Père François St. Etienne. Ce zélé missionnaire administrait un soldat mortellement blessé, lorsque les Sikhs tombèrent sur lui, le massacrèrent, et coupèrent son corps en pièces ; les soldats catholiques ont pu sauver ses restes, et les ont mis dans un coffre, qu'ils ont enterré. Voilà, ajoute la gazette, la récompense d'un prêtre auquel on donne à peine le tiers des gages d'un petit commis. Sans la société de la Propagation de la Foi, il serait difficile d'avoir des prêtres dans les Indes. Cela fait voir combien les *maîtres* font peu d'attention au salut des âmes de leurs pauvres soldats catholiques, tandis qu'on trouve partout des ministres salariés dans les stations les plus insignifiantes.

A Agra, le jour de la Toussaint ; la solennité de cette fête a été remarquable par l'abjuration de deux respectables dames protestantes, qui avaient été instruites par l'abbé Casseral. Elles avaient reçu le baptême sous condition des mains de l'évêque Borghi qui reçut leur abjuration.

L'archevêque de Sidney écrit à l'évêque du Bengal qu'il a souffert dans

l'espace de trois mois, une perte irréparable, par la mort des révérends. Mahony et Dunphy.

Le nouvel évêque de Mysore écrit à l'archevêque Y. A. du Bengal : « En arrivant à Pondichéry, j'ai considéré comme mon devoir de me charger du fardeau qu'on m'imposait sur mes épaules ; je suis en conséquence parti le 7 août pour Mysore ; et j'ai commencé ma visite pastorale avec M. Chevallier, missionnaire zélé et infatigable. J'ai quinze ou seize églises auxquelles sont attachés plus de cent villages chrétiens ; il me faudra six mois pour les visiter. Cependant il faudra que je retourne à Bangalore le 23. »

Dans le nouveau vicariat du Bengal-Est, on a dédié le 3 décembre une église au Sacré Cœur de Marie.

A Bandoora, près de Hussenabad, on a posé la première pierre d'une église le 2 décembre ; et l'évêque Olliffe célébra ensuite les saints mystères sur la place désignée pour le maître-autel. On compte trois chrétiens parmi les natifs de ce pays.

A Brhampore, le rév. Boccaci se réjouit des bénédictions que Dieu accorde à ses travaux. Au nombre des natifs qui sont déjà chrétiens il en prépare cent trente qui doivent recevoir le baptême en peu de temps.

—Le vice-chancelier de New-York a cassé d'un seul coup quatorze mariages, et a annoncé qu'il en avait bien d'autres à régler de la même manière. Qui ne peut s'empêcher de gémir sur la dépravation de telles mœurs ? Combien de familles déshonorées et de pauvres enfans délaissés ou par le père ou par la mère. Quand Henri VIII a introduit le protestantisme en Angleterre ; parce que la religion catholique s'opposait à son libertinage, ne devait-il pas prévoir que son exemple serait la ruine des familles ?

—Un correspondant de Paris a écrit à l'éditeur du *Tablet*, qu'il avait été mal informé au sujet des prétendues notes, qui avaient été enlevées du bureau du Pape, par un employé de Rossi ; mais cette lettre du correspondant de Paris au *Tablet*, paraît être une fabrication parisienne pour mettre à couvert ce pauvre Rossi, qui en ce moment, est plus utile au gouvernement français, qu'à celui où il exerce une influence de *quasi-ambassadeur*. N'était-ce pas ce Rossi, qui dans l'affaire des Jésuites, pour aider à leur expulsion de France avait écrit à Paris, que la cour de Rome, et ensuite le général des Jésuites, consentaient à leur expulsion ? Quoiqu'il en soit, nous donnons la lettre du correspondant de Paris, pour ce qu'elle vaut ; le lecteur en jugera ce qu'il lui plaira ; nous ajouterons cependant, que ce qui porterait à croire qu'elle est fabriquée, c'est ce qu'il dit à la fin, du P. Rylo. Comment a-t-on pu lui écrire de Rome que les bruits couraient que ce Père allait être envoyé en exil au Tombouctou, si son innocence était clairement prouvée. N'est-ce pas là, un petit stratagème pour faire retomber de nouveau sur ce Père les doutes qui planaient sur la tête de M. Rossi ?

« Mon cher M. Lucas, — Je viens de lire votre extrait du *Diaro* dans le *Tablet* de samedi dernier. Comme j'ai été le premier à vous donner le récit concernant les Religieuses de Minsk, et que ma situation dans Paris me permet de connaître directement celui qui a fait parvenir de Rome cet important document ; je crois de mon devoir de contredire tout simplement la nouvelle du correspondant du *Diaro* de la cité papale. M. Rossi n'a eu positivement rien à faire avec cette communication ; et quand le *Correspondant* a publié ce récit, le gouvernement français, ni aucun de ses employés, a eu la moindre idée qu'on allait imprimer cette correspondance. Bien plus, si l'administration avait eu ce document à sa disposition, le *Correspondant* aurait été le dernier journal qu'on aurait employé pour cette consulaire. *J'ai par devant moi, dans mon bureau, le manuscrit original* ; et je dis cela, comme garantie de ce que j'avance. J'ajouterai de plus d'après quelques raisons particulières que le gouvernement papal est entièrement revenu des alarmes qui ont eu lieu à cette occasion. Pour ce qui regarde l'anti-papisme de M. Rossi et de M. Boutenios et le serment du Père Rylo, ou toute autre rumeur aussi insignifiante, nous devons les considérer pour ce qu'elles valent. Comme exemple de ces sortes de rumeurs, il ne sera pas déplacé de vous dire que dernièrement un de mes intimes amis, m'écrivait de Rome, que le P. Rylo allait être envoyé en exil au Tombouctou. « Vous prendrez cela pour une plaisanterie, » ajoute mon ami ; « cependant c'est un fait positif. » Par les prochaines nouvelles nous apprendrons qu'il a été tué, quelque part, sur les côtes du Niger ; *juste châtement de la Providence divine*. Assez pour cette correspondance. »

—La Religion de Jésus-Christ est toujours en butte aux persécutions. Le

Journal de Bourbon annonce que les respectables ecclésiastiques qui composent la mission française de Madagascar, ont été expulsés de cette terre inhospitalière par les Skalaves sur le territoire desquels ils avaient commencé leurs travaux apostoliques.

—Nous apprenons par les *Annales de la Propagation de la Foi*, que M. Chamaison de Guizolle, missionnaire apostolique, a été arrêté en Cochinchine avec un autre prêtre et plusieurs chrétiens indigènes. Ce généreux apôtre qui depuis plusieurs années arrosait cette terre ingrate de ses sueurs vient d'être conduit à Hué, capitale du royaume, et jeté dans la même prison où son ami M. Galy est resté vingt-deux mois exposé à toutes sortes de mauvais traitements ; et aux plus rigoureux supplices. Une lettre nous apprend que ce même M. Galy se dispose à rentrer de nouveau dans le Tong-King où il avait déjà eu le bonheur de confesser J.-C. en 1831, en souffrant les plus horribles tortures. Comme on le voit, c'est au milieu des persécutions que se fortifie le courage de ces généreux apôtres qui foulent tout aux pieds pour gagner J.-C.

—Le trait suivant fera voir que souvent on est plus près de Dieu que lorsque l'on y pense le moins. Voici le fait suivant en preuve : En 1835, le naturaliste M. Schimper avait entrepris un voyage en Abyssinie, où il avait favorisé de tout son pouvoir les travaux des missionnaires protestants. Mais ceux-ci, ayant été chagrés, M. Schimper en relation avec M. Jacobi qui par son caractère doux et ses manières affables, au dire du docteur Beke, pouvait convertir toute l'Abyssinie. M. Schimper ayant reçu de lui toutes les instructions et les explications capables de dissiper ses doutes, il embrassa avec ardeur la religion qu'on lui avait fait aimer. Il a épousé depuis la fille d'un seigneur du pays. Maintenant M. Schimper préposé à la tête d'une province se sert heureusement de toute son influence et de son autorité, pour favoriser la prédication de la foi catholique.

—Les journaux ont rendu compte de la révolution du canton de Berne, et des travaux de la nouvelle constitution qui s'élabore en ce temps-ci. Mgr. l'évêque de Soleure qui a tout à craindre pour la liberté religieuse, vient d'adresser à l'Assemblée Constituante une lettre dont la lecture a excité une grande sensation. Il y proteste d'avance contre tout serment qu'on prétendrait imposer au clergé catholique du canton de Berne en vertu de la nouvelle constitution, parce que le clergé ne se tient pas relevé du serment qu'il a prêté, avec l'autorisation du St. Siège, à la constitution de 1831. Mgr. l'évêque invite avec instance l'assemblée à avoir égard aux vœux des catholiques du Jura, et à garantir par un article spécial les droits de l'Eglise catholique stipulés en 1815, mentionnés dans l'acte de réunion du ci-devant évêché de Bâle au canton de Berne.

—On écrit de Munich que le 22 février cinq personnes protestantes ont abjuré publiquement l'hérésie de Luther dans la cour dédiée à St. Gaéthan. Parmi elles, se trouvait un candidat de théologie protestante, qui a commencé aussitôt après son cours de théologie catholique. Les journaux annoncent aussi et confirment l'abjuration simultanée des trois comtesses de Reichberg.

Puisque nous en sommes à l'article des conversions, nous rapporterons celle de M. Ed. Henry Welch gradué de l'Université de Harvard, reçu dernièrement dans le sein de l'Eglise catholique et qui est parti pour la France la semaine dernière. On nous a appris qu'il se disposait à étudier la théologie au séminaire de St. Sulpice à Paris, dans le dessein d'embrasser l'état ecclésiastique. Il appartient à l'une des plus respectables familles de Boston.

La *Gazette de l'Eglise et de l'Etat* assure que Robert Walker, esq., M. A. du collège de Lincoln, Oxford, a embrassé la foi de l'Eglise romaine. Robert Montcith, esq. junior, de Carstars, a été reçu dans le sein de l'Eglise catholique, le 19 mars, fête de St. Joseph, et le 25 fête de l'Annonciation, sa dame a fait son abjuration dans le couvent de Ste. Marguerite à Edimbourg, jour auquel les Religieuses de cette maison prononçaient la rénovation de leurs vœux.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—Nous lisons dans l'*Impartial de Besançon*, du 2 avril : « Mgr. Verrolles, évêque de Colombie, vicaire apostolique de la Mantchourie, dans l'empire chinois, a passé plusieurs jours dans notre ville. Parti de sa mission lointaine, pour venir à Rome conférer avec le Souverain-Pontife

et traiter des graves intérêts de son vicariat apostolique, il n'a pas voulu quitter la ville sainte sans venir saluer une dernière fois la France, sa patrie, et ranimer parmi ses concitoyens, ses frères les catholiques, l'œuvre admirable de la Propagation de la Foi. C'est donc pour recommander aux prières et aux amours des fidèles les missions d'Orient que Mgr. Verrolles est monté lundi soir dans la chaire de la cathédrale. Les nefs de l'antique basilique se trouvèrent envahies de bonne heure par suite du concours considérable ; le calme profond, le religieux silence qui régnèrent durant deux heures dans cette nombreuse assemblée, témoignaient du vif intérêt excité par la parole de ce bon homme apostolique. Mgr. Verrolles n'est pas un orateur ; il pria lui-même les fidèles d'excuser la rudesse de son langage barbare, ajoutant, qu'après avoir parlé pendant quinze ans la langue chinoise, il pouvait bien avoir oublié le français. Mais la seule vue de cet homme était un sublime discours, et son simple récit arrachait les larmes des yeux des auditeurs ; il est impossible de reproduire cette parole simple et naïve, et toutefois si puissante à produire dans les cœurs les plus beaux sentiments religieux.

« C'est un homme jeune encore, mais épuisé et déjà courbé sous le poids des fatigues d'un long apostolat, et qui, par un pénible effort, essaye de faire entendre sa faible voix. De cinq compagnons partis pour la Chine, il est le seul qui ait survécu ; un est mort pendant la traversée, c'est entre ses bras qu'il a expiré ; après lui avoir rendu les honneurs funèbres sur le tillac du navire, il a confié à la mer sa dépouille mortelle ; le second a péri de faim sur les montagnes ; un autre a été dépecé, et le quatrième tenaillé. On conçoit tout l'intérêt que devait exciter la parole de cet apôtre, qui revient dire aux catholiques de France les luttes et les travaux de ces lointaines Eglises d'Orient, et exciter leur compassion en faveur de ses chers néophytes. »

—Le *Spectateur de Dijon* nous apprend que mercredi dernier le vénérable évêque de Colombie se trouvait dans cette ville : une foule immense se pressait sous les voûtes de la cathédrale pour l'entendre. Là, comme à Besançon, il a dépeint avec âme les privations sans nombre, les rudes labeurs et les fatigues incessantes des apôtres de la Chine. Il a remercié avec effusion les membres de la Propagation de la Foi, et il a fait un chaleureux appel aux jeunes lévites qui voudraient s'associer aux travaux des missions étrangères, leur prédisant qu'ils auraient bientôt à recueillir dans la joie ce que leurs devanciers ont semé dans les larmes. Car, a-t-il ajouté, nous en avons la confiance, les portes de la Chine seront bientôt ouvertes à la vraie foi.

Pendant sept quarts d'heure, il a été écouté avec un profond recueillement et le plus vif intérêt.

ALLEMAGNE.

Correspondance particulière de l'Univers.

Des bords du Rhin, le 12 mars 1846.

Monsieur le Rédacteur.—Avant de vous dire ce que veulent les *Amis de la Lumière*, car tel est le nom que se donnent modestement nos rationalistes, il faut que je vous expose d'abord quelques uns des faits qui ont été comme les premières hostilités entre eux et les piétistes.

Vers la fin de l'année 1844, le pasteur Rupp, de Königsberg, le même dont j'ai déjà parlé dans mes premières lettres, prêcha le sermon devenu fameux dans lequel il rejetait publiquement le symbole de St. Athanase. Il avait pris pour texte : « La foi évangélique est la foi des hommes émancipés. » Le consistoire de Königsberg lui adressa une réprimande, ce qui l'empêcha pourtant pas de continuer à prêcher dans le même sens et toujours devant une foule de plus en plus considérable. Vers la même époque, M. Fischer, appelé à une chaire à l'Université de Tubingue, déclare dans le discours d'ouverture de ses cours, « que le christianisme était une religion usée et qu'il la combattrait sans relâche. Cette déclaration excita une réprobation générale, et le gouvernement de Wurtemberg le suspendit pour deux ans de ses fonctions, tout en lui laissant son traitement et même son siège dans le sénat de l'Université.

Mais la lutte prit dans l'intensité encore lorsque les pasteurs Wislicenus et Uhlig se firent déclarés les ardents propagateurs du rationalisme. Le premier publia alors ce fameux écrit : « *Ou l'Écriture ou l'Esprit*, » que j'ai déjà mentionné, et dans lequel il soutient qu'il faut ou s'en tenir seulement à l'Écriture sainte, ou s'en séparer entièrement, afin de suivre la raison. car ce sont, dit-il, deux choses qui ne peuvent se concilier. Le consistoire de Wurtemberg le cita alors, pour qu'il eût à défendre son orthodoxie dans un colloque. Mais Wislicenus s'y refusa, parce que, selon lui, le consistoire n'a aucun droit de se poser juge de doctrines, et parce que sa profession de foi se trouvait déjà clairement exposée dans son ouvrage. Le consistoire prononça la suspension du pasteur récalcitrant et instruisit contre lui un procès dans toutes les formes.

Cet acte fut considéré comme un grave attentat contre la liberté évangélique, et une série de protestations furent publiées. Après celle du conseil communal de Halle, ville où Wislicenus était pasteur, vinrent celles des *Amis de la Lumière* d'Anhalt-Koethen et de Königsberg. Bientôt elles affluèrent de toutes parts, et elles eurent pour signataires deux évêques évangéliques, MM. Eylert et Dräsche, et une foule de conseillers de consistoires, de pasteurs, de professeurs, de simples laïques et de fonctionnaires publics. Les communaux des trois villes principales de la monarchie, Berlin, Königsberg et Breslau, envoyèrent en personne des adresses au Roi, pour se plaindre des persécutions des piétistes contre la liberté évangélique,

cette précieuse conquête de la Réforme que l'on n'entendait pas sacrifier à une poignée de fanatiques et de rétrogrades. « La confession d'Augshourg, disaient-ils, avaient été l'expression des opinions religieuses du seizième siècle, mais elle ne pouvait aucunement lier ceux qui depuis ont marché dans la voie du progrès. La Bible, en elle-même, disaient-ils, n'est pas la base de la foi évangélique, mais bien l'esprit qui comprend la Bible, l'interprète et même s'en écarte, si la nécessité l'y repousse.

Toutes ces manifestations jetèrent le Gouvernement dans un véritable effroi. Il commença d'abord par défendre l'insertion des protestations dans les feuilles publiques, et puis la police interdit sévèrement la réunion des *Amis de la Lumière*, ou du moins elle leur défendit de s'occuper de questions religieuses ou politiques. Ces conflits donnèrent lieu à de nouvelles protestations ; et lorsque, dans une nombreuse assemblée des *Amis de la Lumière*, à Berlin, la police intervint pour empêcher la lecture d'une lettre du pasteur Uhlig, une des personnes présentes se saisit de cette lettre et la chanta d'un bout à l'autre sur l'air national prussien !

Le Gouvernement continua cependant à marcher dans la voie des représailles sans obtenir d'autre résultat que celui d'aigrir davantage les esprits. Les ordres du Cabinet et des rescrits ministériels furent publiés qui interdirent enfin à tous les fonctionnaires civils, ecclésiastiques et militaires, ainsi qu'à tous ceux qui étaient employés dans l'enseignement, de faire partie des associations ou d'assister aux réunions des *Amis de la Lumière*. De nombreuses protestations émanées des pasteurs, des professeurs et même des fonctionnaires civils, servirent de réponse aux injonctions du Gouvernement. Celui-ci essaya alors d'intimider ces nouveaux protestants, en faisant quelques exemples. Le conseiller du consistoire *Saint-Schul* fut destitué, parce qu'il avait signé une de ces protestations. On ferma pour le même motif les cours du professeur *Schwartz*, à Halle. Ces deux actes ne servirent qu'à augmenter l'agitation et le mouvement parmi les rationalistes, des adresses nombreuses arrivèrent de tous côtés à M. Schul et dirent, s'il était sincère, le consoler amplement de sa disgrâce. Toutes ces adresses étaient signées par des pasteurs protestants et par des fonctionnaires publics.

Rien ne put ouvrir les yeux au Gouvernement sur la fausse voie dans laquelle il s'engageait, et récemment encore l'école normale de Breslau, foyer du rationalisme, fut supprimée et tous les professeurs furent congédiés. Toutefois, on ne se sépara qu'après avoir chanté en commun, professeurs et élèves, le fameux cantique de Luther : « *Un château fort est notre Dieu.* » (Eine feste burg ist unser Gott.)

Cependant le Gouvernement avait déjà songé à prendre encore un autre moyen : ce fut d'assembler à Berlin un synode évangélique. Je vous en entretiendrai dans une autre lettre.

Univers.

NOUVELLES POLITIQUES

CANADA.

Procédés du Conseil de Ville.—A une assemblée du Conseil de Ville, tenue aujourd'hui, le maire a nommé M. l'échevin Bourret pour présider à l'élection d'un conseiller et de deux cotiseurs pour le quartier Est, laquelle élection aura lieu lundi prochain.

Un troisième cotiseur pour les autres quartiers a été choisi par le conseil et M. Joubert a été nommé huissier et crieur de la cour du maire. *M. Nerve.*

—Avant hier au soir la chambre a reçu un message de son excellence le Gouverneur l'informant qu'il avait pris des amendes pour faire distribuer des provisions aux incendiés de Saguenay, et lui recommandant de prendre en considération la nécessité de leur accorder des secours. *Aurore.*

Toronto.—La ville de Toronto a été, il y a lundi dernier huit jours, le théâtre d'un incendie désastreux. Le feu prit dans les batisses de M. R. Bell, menuisier, puis se communiqua aux maisons voisines qui furent consumées, ainsi qu'une boutique de maçon, une manufacture de savon appartenant à M. Ed. Bell, et plusieurs autres propriétés. La perte s'élève à une somme considérable. *Idem.*

—Depuis plusieurs jours on n'entendait parler que d'embrâsements dans les montagnes et les forêts au nord du fleuve, depuis les nouveaux établissements sur la rivière Sainte-Anne de la Pénade jusqu'à Saint-Férol et même au-delà ; ces bruits étaient confirmés par une fumée épaisse, accompagnée d'une forte odeur de terre brûlée, qui obscurcissait l'atmosphère ; et une sécheresse prolongée faisait craindre que le feu ne gagnât les habitations. Ces prévisions ne se sont malheureusement que trop bien réalisées. Nous manquons encore de détails précis sur les ravages de l'élément destructeur dans les établissements compris dans l'espace indiqué. On dit cependant que dans celui de Stouham, derrière Beauport, vingt-cinq à trente maisons sont devenues la proie des flammes, et qu'il a brûlé une immense quantité de bois de chauffage préparé pour cette année. *Canadien.*

—Nous avons publié dans notre dernier numéro une lettre du Père Honorat, sur l'incendie du Saguenay ; nous donnons aujourd'hui une seconde lettre du même Père, publiée dans le *Journal de Québec* du 9 mai ; il la faisait précéder de celle que l'éditeur de ce journal dit des feux qui courent dans les bois, de Québec à Montréal.

Incendies désastreux.—Le mois de mai cette année n'attend pas sa vingtième journée pour nous rappeler le terrible et affligant sinistre de l'année dernière. Depuis plusieurs jours déjà l'on entendait dire que le feu, secondé, par une sécheresse continue, se propageait rapidement dans le rang

de montagnes au nord de Québec, celles-là mêmes que notre historien appelle les Laurentides. Ce bruit d'abord vague se confirme aujourd'hui d'une manière terrible comme on le pourra voir dans notre feuille de ce jour; il nous est impossible de rapporter tous les *on-dit*. C'est ainsi que l'on nous a assuré ce matin que les nommés Côté et Drolet du lac Saint-Charles ont l'une de ces nuits dernières perdu par le feu, et leurs maisons et leurs bâtiments extérieurs sans pouvoir rien sauver.—Que plus de vingt maisons, dans le township de Stoncham sont devenues la proie des flammes. Que plusieurs mille cordes de bois de chauffage préparées pour cette année sont perdues par la même cause. Les passagers du bateau à vapeur arriva ce matin nous disent avoir, presque tout le long du fleuve entre Montréal et Québec, vu une fumée qui ne peut provenir que d'un vaste incendie dans les forêts; l'odeur particulière de terre brûlée sur une grande étendue, et dont depuis plusieurs jours l'on s'aperçoit ici, se fit éprouver sur tout le fleuve. Enfin, et cela n'est malheureusement pas un *on dit*, la terrible conflagration des nouvelles paroisses du Saguenay, dont nous donnons plus bas, tous les détails que nous avons pu recueillir et que l'on a bien voulu nous transmettre, ajoute une nouvelle et bien triste page à l'histoire des malheurs éprouvés par ce pauvre district de Québec. L'extrait suivant d'une lettre adressée à Mgr. l'archevêque par le R. P. Honorat un des missionnaires résidents à la Grande-Baie, donnera une idée des effets de ce funeste événement qui réduit à la plus profonde misère la plus grande partie des habitants de cette naissance colonie.

« Grande Baie, 6 mai 1846.

Monseigneur,—Dieu nous a aussi visités. Nous sortons du feu qui a consumé hier en deux ou trois heures nos deux grands villages de la Grande Baie, moins l'église de Saint-Alexis, le presbytère, la maison et le hangard de la Compagnie et une douzaine de pauvres maisons que celles-ci ont conservées. La plupart des maisons de la campagne et leurs dépendances sont aussi devenues la proie des flammes. Il en a été de même sur le bras du Saguenay qui conduit à Chicoutimi comme tout autour de la Grande Baie. Un homme arrivé hier soir de ces parages nous a donné cette triste nouvelle.

Avec les habitations des particuliers les moulins de M. Price, tous ses madriers, tous ses quais sont également devenus la proie des flammes. Jamais position n'a été pareille à la nôtre. Il y a de deux à trois mille personnes à nourrir, et c'est tout au plus si les provisions restées de l'hiver dans les magasins de M. Price pourront suffire pour quelques jours. Le besoin de nouvelles provisions est on ne peut plus pressant.

La flamme a dévoré et maisons et animaux en grand nombre, et provisions et vêtements, instruments d'agriculture: tout en un mot, même le grain déjà semé sur la plupart des terres, ainsi que celui qui ne l'était pas encore. Nos habitants n'ont plus rien, absolument rien, pas même le moyen de gagner leur vie par le travail ni d'ensemencer leurs terres. Nous allons conseiller à tous ceux qui croient avoir le moyen de gagner leur vie ailleurs de retourner dans leurs anciennes paroisses; mais combien peu seront rassurés sur ces moyens, ayant presque tous quitté leurs paroisses précisément parce qu'il n'y avaient pas le moyen de vivre.

La perte des habitants est grande; ils ont tout perdu. L'excellent M. Blair qui est ici le représentant de M. Price s'est conduit admirablement au milieu de ce triste événement. C'est, après Dieu, à sa sollicitude et à sa sage direction, que nous devons d'avoir conservé le peu qui reste. La pompe de l'établissement est encore en action en ce moment: elle a obtenu tout ce qu'on pouvait obtenir. Il est onze heures du jour. Le vent a entièrement cessé; mais il y a encore du feu dans les ruines et sur une partie des quais.

Bénissez-nous, priez pour nous; je n'ai pas besoin d'ajouter de secours-nous. Les bons habitants de Québec qui ont tant souffert du même fléau, trouveront encore dans leur inépuisable charité des moyens de venir à notre aide. Ici pas un voisin ne peut assister son voisin. Il n'y a plus au hangard que 20 quarts de farine et un plus grand nombre de quart de lard; mais il n'y a plus rien chez les particuliers: *Quid hoc inter tantas?* Mais Dieu est là, et la charité chrétienne ne fera pas défaut.

Je suis avec un bien profond respect,

J. B. HONORAT, D. J. M.»

A Monseigneur,
l'Archevêque de Québec. }

—M. Price a été en cette occasion la providence des malheureux. Son agent, M. Blair, après avoir distribué le peu de provisions qu'il y avait dans ses hangards, est monté à Québec sur le bateau à vapeur Pocahontas, pour activer l'envoi d'autres secours, et M. Price a déjà expédié par le même bateau environ 500 quarts de farine et du lard à proportion. Mgr. de Sidy me a aussi envoyé, dit-on, une vingtaine de quarts de farine et quatre de lard.

Sur une réquisition en tête de laquelle se sont placés nos deux vénérables et charitables prélats, M. le maire de Québec a convoqué pour demain une assemblée des citoyens de cette ville qui se tiendra à l'hôtel-de-ville mercredi à deux heures.

Une trentaine de pauvres familles incendiées sont montées samedi en goëlette.

Une lettre des Trois-Pistoles, datée du 6 mai, contient ce qui suit:

«Le feu a couru hier dans St.-Fabien, St.-Simon, les Trois-Pistoles; plus

de vingt-cinq bâtiments, maisons et granges, ont été consumés; des chevaux même ont été brûlés dans les écuries; la consternation règne parmi nous.»
Canadien.

ESPAGNE.

—La Presse donne les détails biographiques suivants sur le général Balboa, que le nouveau ministre Narvaez vient de mettre à la tête de l'administration de Madrid:

«Le général Balboa a passé devant un conseil de guerre, accusé de plus de quatre-vingts crimes pour chacun desquels il a été jugé digne de la peine de mort. Nous n'en citerons que deux. Envoyé dans la Manche, à l'époque où Palillos dévastait cette province, il fit arrêter en masse toutes les personnes suspectes de carlisme, et, sans exception, tous les parents de ceux qui servaient dans l'armée du prétendant. Les prisons étaient encombrées. Un jour, il donna ordre qu'on tirât au sort ceux de prisonniers qui seraient fusillés les premiers. Parmi ceux que le sort désigna se trouvait un enfant de cinq ans. L'officier chargé de l'exécution fit part de la chose au général Balboa, ajoutant qu'il ne supposait pas que son intention fût de fusiller un enfant de cet âge. «S'il n'est pas fusillé dans deux heures, c'est vous qui passerez par les armes à sa place.» Telle fut la réponse du général. Une heure après, l'enfant sortait de prison. Pour l'amener devant le peloton chargé de l'exécution, on lança une orange, et c'est en la poursuivant que l'enfant tomba percé de quatre balles.

«Un autre jour, le général Balboa fit fusiller une femme grosse de plus de huit mois; un accoucheur dut assister à l'exécution avec ordre de sauver l'enfant quand la mère serait morte.

«Un domestique du général, nègre affranchi de la Havane, a fait publiquement la déclaration suivante: «Je ne me scandalise pas pour peu de chose; j'ai mangé de la chair humaine! mais je déclare qu'il m'était impossible de supporter plus longtemps les horreurs que commettait mon maître.»

ÉTATS-UNIS.

Le premier colon et le premier maire de Milwaukee.—M. Salomon Jumeau (M. Jumeau est Canadien et natif de l'Assomption ou de Repentigny,) qui vient d'être nommé maire de Milwaukee, a été le premier fondateur de cette ville. Jusqu'à la fin de l'année 1833, il était le seul blanc qui y fût établi. Au bout d'un an, beaucoup d'autres s'y étaient rendus; et à l'endroit où, en 1834, il n'y avait que deux blancs, s'élève aujourd'hui une ville contenant de neuf à dix mille âmes. Nous doutons que les annales des colonies offrent beaucoup de rapprochements et de faits de ce genre.

Courrier des Etats-Unis.

—Une correspondance qui n'a point le titre trompeur d'officielle, mais que nous avons lieu de croire bien informée, nous trace, comme suit, la ligne de conduite que se propose de suivre le président. La notice adoptée par le congrès a dû être signée par les deux chambres samedi, et remise à M. Polk hier lundi. Celui-ci la transmettra à M. Mac Lane, ministre des Etats-Unis à Londres, par le steamer qui part de Boston le 1er mai. M. Mac Lane ne sera point autorisé à faire de proposition directe et positive au cabinet de St. James; seulement, en lui signifiant la notice, il exprimera le vœu de voir les deux gouvernements arriver à une solution prompte et amiable du litige, et peut-être fera-t-il entendre qu'une proposition, ayant pour base le 49e. degré de latitude, serait favorablement accueillie à Washington, M. Polk pense que les termes même de la notice, invitant les deux gouvernements à adopter des mesures de conciliation, équivalant à une ouverture formelle de la part des Etats-Unis, et que c'est, ensuite à l'Angleterre de répondre à cette ouverture
Idem.

—Un *Extra* du *New-York Sun*, arrivé par la malle d'hier, contient la dépêche télégraphique suivante:

Nouvelle importante de la frontière du Mexique, les hostilités sont commencées; attaque sur les troupes des Etats-Unis; quatre hommes de tués. Cette dépêche ne donne que les détails suivants: «Un poste avancé de troupes américaines a été attaqué par 50 Mexicains de ce côté du Rio-Grande, le lieutenant Parter et trois hommes ont été tués. Le général Taylor a ordonné le blocus de Matamoros.»

DERNIER JOUR D'UN COUVENT.

Tous ceux qui connaissent les commencemens de la Réforme peuvent se rappeler aisément avec quelle espèce de fureur et de fanatisme les huguenots s'empressèrent de chasser les religieuses et de démolir les couvents, ces asiles sacrés de la religion catholique. Nous rapporterons ici l'historique d'un couvent de Clarisses supprimé à Genève en 1535 par ces grands libérateurs de la conscience humaine qu'on appelait les huguenots. Les faits sont contés avec un singulier charme par une pauvre sœur qui fut présente à toutes ces brutales scènes, et qui en souffrit sa bonne part. Nous analysons son récit, ne pouvant malheureusement le reproduire dans tout son entier. Voici comme il commence:

Nous sommes, à Genève, au milieu des déchirements de la guerre civile, qui dure déjà depuis quelques années et qui plonge les

sœurs de Sainte-Claire dans les plus vives angoisses, sans qu'elles cessent pour cela de prier Dieu et d'observer en tout point la règle austère de leur institut. "Moy, dit la narratrice, qui écris ceci, ai vu de mes yeux ces jours pleins d'infélicité, et ay porté ma part des afflictions en compagnie de vingt-quatre filles qui ne pouvaient porter armes de fer; mais nous portions les armes d'espérance et le bouclier de la foy, et promets que je n'écris chose que je ne sois informée de la vérité, et si (pourtant) je n'écris pas la dixième partie, mais seulement bien peu du principal par mémoire..."

On croit voir cette pudique nonne qui exhale ses soupirs de vierge. Laissons-la donc nous dire avec quel chagrin les pauvres religieuses de *Madame Sainte-Claire* reçurent l'ordre de ne plus sonner ni messe ni matines, et combien "c'était chose étrange et ressemblant le temps des ténèbres." Puis, comment, après avoir adressé, moult *pauvreuses*, une supplique au conseil de ville pour obtenir sa protection, il leur fut répondu "de ne se mélancolier de rien, et que, en nulle manière, la ville ne voulait être luthérienne; et de ce furent les pauvres sœurs moult réjouies."

Leur joie fut de courte durée. Au lieu de se donner au luthéranisme, qui a du moins conservé quelques unes de ces pompes du culte que notre religieuse auteur décrit avec tant d'amour, la ville se fit austère et glaciale calviniste. Les Bernois, partans de Zwingle, appelés en alliés dans Genève, y séjournèrent en conquérants, en devastateurs. Ils mirent tout à feu et à sang. Il faut entendre avec quelle terreur pudique et naïvement exprimée notre religieuse écrit: "Le lundy, à huit heures du matin, les fourriers des Suisses vinrent prendre les logis pour l'armée, et, au couvent des pauvres sœurs, marquèrent logis pour 300; mais les sœurs s'avisèrent de s'adresser au *grand capitaine*, le suppliant qu'il lui plût les exempter de telles gens, en remontrant humblement le grand danger où on les mettait. Le capitaine, touché de pitié, y fit loger seulement trente six cavaliers, qu'elles furent contraintes de loger et de nourrir; mais Notre-Seigneur permit que tous étoient Fribourgeois, bons catholiques et oyoient volontiers messe et en grande dévotion; mais combien qu'ils fussent chrétiens, ils étoient néanmoins aussi bons pillards, endommageant les pauvres gens comme les autres. Ils firent grande dépense et brûlèrent toute la provision de bois; mais toutefois, il leur était forcé d'apporter pour vivre, car il n'y avait qu'un peu de pois en notre maison pour faire la soupe."

Et ce couvent si misérable, voué à l'abstinence éternelle, où l'on ne vivait que d'aumônes, où l'on ne marchait que les pieds nus, où l'on couchait sur la dure, où même, par les plus grands froids, on passait trois heures chaque nuit, debout dans le sanctuaire; c'est pour rester dans cet austère couvent que de délicates femmes luttèrent contre tous les assauts avec cet héroïsme. C'est de l'accent du triomphe que notre jeune sœur dit comment, toutes les églises de la ville étant fermées, la seule chapelle de *Madame Sainte-Claire* étoit ouverte. "car c'étoit chose bien étrange et transperçant le cœur de louer Dieu en cachette et de le voir vitupérer en public."

Les Suisses, ces alliés ruineux, ne restèrent pas longtemps dans la ville, mais ils y laissèrent le trouble et la discorde: "Alors vivoit-on toujours à Genève en transe et mélancolie, et principalement les pauvres dames de Sainte-Claire; car toujours les tumultes passaient devant le couvent, et ne faut douter que leur repos ne fût petit et douteux. Dans ces moments, la mère abbesse mettoit les cendres sur la tête des pauvres religieuses pour incliner Dieu à faire miséricorde à la pauvre ville, et elles faisoient la procession en grande dévotion et larmes, se doutant fort que les hérétiques voulaient décharger leur furie sur elles et les faire toutes marier, vieilles et jeunes."

Les marier! c'était là le plus grand sujet de terreur de toutes les filles du couvent, à part une d'entre elles, qui va bientôt paraître sur la scène. Manquer aux serments de virginité et de célibat semble à la chaste sœur un acte monstrueux: la seule pensée excite son indignation, puis, réfléchissant sur les causes de la subversion religieuse qui s'accomplit:—"Il est bien vrai, s'écrie-t-elle avec douleur et amertume, que les prélats et gens d'église, pour ce temps ne gardaient pas bien leurs vœux et état, mais gaudissaient dissolument des biens de l'Eglise, tenant femme en lubricité et adultère." Certes, maître Martin Luther ne parlait pas avec plus de liberté, et l'on eût trouvé cette phrase passablement énergique de pensée, d'expression encore plus, chez un philosophe du siècle dernier.

Mais les prières, les plours, les sanglots, rien ne pouvait arrêter le cours des choses. L'instant fatal, dont le tumulte intérieur que nous avons esquissé n'étoit que le prélude, approchait rapidement. L'inévitable catastrophe fut annoncée par la rupture des clôtures qui gardaient les sœurs de l'approche des mauvais garçons tentés par

l'ennemy. On leur enleva une partie de leur jardins, et l'on abattit une portion des murailles dont s'enveloppait leur clôture. Le chaste enclos étoit alors dans l'état d'une femme pudique à laquelle on a arraché presque tous ses vêtements. Voici l'heure venue où vont se dessiner quelques uns des principaux caractères de la congrégation. La sœur Louise Rambo, l'excellente abbesse dont l'âme, qui soutient seule un corps défaillant sous l'âge et les maladies a été conservée pure et forte, par une religion élevée, comme par un baume incorruptible; la sœur Pernelle de Montluel, la mère vicairie, caractère énergique et inébranlable que nous allons voir se développer dans les crises suprêmes du monastère; femme qui, sur le champ de bataille, sur les remparts d'une ville, devant les Bourguignons et les Anglais, eût été Jeanne Hachette ou Jeanne d'Arc; puis, du milieu de ces vingt-quatre religieuses décidées à défendre jusqu'à la mort, en saintes *chevalières*, leur cloître et leur voile, va s'élever une fausse sœur, nommée Blaisine "l'apostate." fort peu disposée à la vie monastique, et qui va attirer sur le couvent, afin d'en sortir, toutes sortes de calamités, car elle avait appelé des libérateurs:

"Plusieurs gens de bien nous venaient avertir des menaces qu'ils (les huguenots) faisoient de venir prendre les jeunes sœurs pour les marier, et principalement la pauvre pervertie. Dans cette circonstance, les pauvres sœurs, conseillées de Notre-Seigneur, s'assemblerent un jour toutes en chapitre, invoquant l'aide de notre Sauveur, du benoist Saint-Esprit, de la Sainte-Vierge Marie et de toute la cour céleste, et en telle abondance de larmes, que l'une n'entendait point l'autre, et fut demandé aux jeunes sœurs si elles voulaient persévérer... Adonc, toutes prosternées à terre et à haute voix, dirent aux anciennes:—Ah! très aimées mères, ayez pitié de nous et nous aidez comme à vos pauvres enfants en ce douloureux danger. Angoisse nous est de toutes parts; car nous ostant et séparant de votre compagnie, ne sommes pas assurées que ne tomberons entre les mains de nos ennemis... Nous avons proposé mourir pour Dieu, et ne craignez pas. S'ils nous voulaient prendre par force, nous aimons mieux être démembrées par pièces que de consentir à eux, et vous promettons la foy de tout notre pouvoir. Les pauvres anciennes, entendant ceci, pleuraient amèrement et plusieurs défaillèrent."

"Toutes se promirent et se donnèrent la foi, hors la mal-avisée sœur Blaisine, qui fut pensive et puis se riait. En ce, les pauvres mères connurent bien son mauvais propos; et la-dissuadaient de leur pouvoir, tant bénignement qu'il étoit possible, et les jeunes lui disaient:—Hé! très aimée compagne, ayez pitié de votre pauvre âme; car vous êtes en grand péril, et aussi nous toutes par votre moyen."

"Vous avez grand'peur", répondit en riant cette conquête du libre examen.

"Si nous cachons les jeunes, se disaient les anciennes, ils martyriseront les anciennes par dépit, et s'ils trouvent les jeunes, ils les sépareront par violence. Ainsi, il n'y avait entre les sœurs que craintes, plaintes et douleurs, et n'y avait moyen de le faire savoir à personne: car elles n'osaient écrire aucune lettre, vu que la ville avait mis trente-six hommes d'armes en une maison, tout devant le couvent, faisant le guet jour et nuit, afin que nulle religieuse ne sortit... Si aucunes personnes portaient l'aumône aux sœurs, ils les retenaient et empêchaient les bonnes âmes de leur faire du bien, et, par ce moyen, furent destituées de tout secours et de tout conseil humain."

Elles étoient dans cet état d'angoisse, quand, le 26 août, vinrent les hérétiques en grande compagnie, tous en armes et bien embastonnés, et très paisiblement vinrent heurter à la grande porte du couvent, et le pauvre convers va s'enquérir qui ils étoient et qui ils demandoient. Un mauvais meurtrier va feindre sa voix, se disant ami de la religion.—Ouvre-moi sans crainte, car je suis un de tes bons amis et viens pour la consolation des sœurs."

Le frère convers, "en bonne intention, ouvrit la porte. Aussitôt toute cette multitude fut dedans, dont le bon convers demeure comme transi; et eux, comme loups enragés, vont rompre avec haches et marteaux les belles images, et principalement le benoist crucifix qui étoit merveilleusement beau et Notre-Dame, et n'y laissèrent pièce entière."

"Les pauvres sœurs, voyant ce tumulte, furent dolentes et pleines de craintes et s'allèrent toutes retirer à l'église, demandant l'aide et secours de Notre-Seigneur, et ces *iniques sataniques* s'en vont droit au toinet (*tour*) des sœurs, et Pierre Vandelly et Baudichon, capitaines de cette pestiférée compagnie, se mirent à frapper avec de grosses barres de fer qu'ils portaient pour rompre toute serrure,

et avec gros hachous, abattirent le torquet qui était beau et fort, de bon noyer.

Suite et fin au prochain numéro.

VARIÉTÉ.

UN CRAPEAU TROUVÉ DANS LA HOUILLE.—Le *Freeman's Journal* de New-York rapporte d'après l'*Edinburgh Weekly Register* le fait étonnant qui suit : Deux charbonniers travaillant dans la houille près de Bathgate, Linlithgoushire, furent étonnés de voir sauter un crapeau du milieu d'un énorme bloc de charbon qu'il venait de casser. Le trou où il était renfermé était parfaitement uni, et d'une juste proportion avec sa taille, n'ayant ni crevasse pour donner passage à l'air. Ses pattes de derrière ont la double longueur de celles des crapeaux ordinaires; mais les pattes de devant ont presque disparu; il est d'une belle couleur de bronze. Il a sauté avec agilité, au moment même, qu'il a été délivré de son noir cachot. Il est impossible d'imaginer combien de générations il a été renfermé, sans air et sans aucune nourriture; sa taille est petite, et ses yeux sont d'un brillant extraordinaire; pour tout dire cet animal a tout l'air d'être d'un être anté-diluvien. On ne peut penser sans émotion, qu'il a, en toute apparence, respiré le même air que Noë, et qu'il a peut-être sauté autour des jambes du père Adam, dans le ruisseau où il lavait ses robustes membres. S'il pouvait parler, que d'histoires ne conterait-il pas?



BUREAU DES PERTES, 1837-38,
Montréal ce 29 Avril 1846.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le Soussigné continuera de recevoir des Réclamations comme ci-devant, au lieu ordinaire, ou à sa résidence. Grand-rue St Laurent, vis-à-vis le No. 61, jusqu'à nouvel ordre.

J. G. BARTHE.

A être publié 4 fois, dans la *Minerve* et les *Mélanges Religieux*.

FRANÇOIS XAVIER DEROME, Horloger, rue Ste. Cathérine, près de l'Évêché. 6 Février.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.
Montréal, 19 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendue par Encaissement Public, au Palais de Justice, aux Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT, mil-huit-cent-quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi:

La Propriété Immobilière, connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District des Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant la totalité des usines, moulins, fourneaux, maisons d'habitation, magasins, hangars, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur ayant le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terre adjacente (n'exécédant pas trois cent cinquante acres) qu'il pourra avoir au prix de sept shellings et six deniers l'acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre du minerai de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connues comme les Terras des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie cédés fiefs, aussitôt que telle partie sera vendue, concédée par le gouvernement, ou qu'il en aura disposé autrement, sans toutefois qu'il soit tenu à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter du minerai des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété de qui les mines auraient été réservées à la Couronne.

Quinze jours seront accordés au présent locataire pour transporter ailleurs les meubles et ustensiles qui lui appartiennent.

Possession sera donnée le second jour d'Octobre, mil-huit-cent-quarante-six. On exigera un quart du prix d'achat au temps de la vente, et le reste avec intérêt en trois versements annuels égaux. Les Lettres Patentes seront expédiées lorsque le paiement sera parfait.

On peut voir des plans de la propriété à ce bureau.

7ME. FEVRIER, 1846.

N. B.—Aucune partie du Prix de Vente des Forges ne sera reçue en SCRIPT.
D. B. PAPINEAU
C. T. C.

La "Gazette du Canada" insérera cet avertissement, ainsi que les autres papiers nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente.—10 Fév.

ATELIER DE RELIEUR.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

REMERCIENT sincèrement les MM. du Clergé et le public en-général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les prévenir qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. Gabriel, faisant face à la rue Ste. Thérèse à quelque pas de leur ancienne demeure.

—ET—

Ils ont l'honneur de prévenir les MM. du Clergé, les Marchands, les Instituteurs et autres qu'ils viennent d'ouvrir un Magasin de Livres d'Ecoles à l'usage des Frères de la Doctrine Chrétienne et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

—AUSI—

Ils sont prêts à exécuter toutes Reliures de Livres suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un Partage des Ouvrages.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Mardi, 24 juin 1845.

L'ART EPISTOLAIRE.

PAMPHLET de 72 pages; donnant les principes de cet Art, particulièrement appliqués à ce pays; par un Canadien, suivi d'exemples de lettres d'Affaires, de Condoléances, d'Introduction, de recommandation etc. etc.

Ce Pamphlet est arrangé de manière à être mis en usage dans les écoles élémentaires. L'auteur ayant eu soin de retrancher toute lettre d'amour etc.

On le trouve aux librairies de MM. Fabre et Cie., rue St. Vincent.

" C. P. Leprohon, rue Notre-Dame.

" Rolland et Thompson, rue St. Vincent.

" Chapeleau et Lamothe, rue St. Gabriel, et chez le soussigné, rue St. Amable, Bureau de l'*Aurore*.

Prix, 20 sous; 7s. 6d. la douzaine.

F. CINQ-MARS.

AVIS AUN ENTREPRENEURS.

MM. les ENTREPRENEURS sont informés que les Syndics pour la bâtisse d'une EGLISE et SACRISTIE dans la paroisse de St. GEORGE D'HENRYVILLE se proposent de donner leurs marchés et entreprises d'Ici au 15 JUIN prochain. Les dimensions de la bâtisse sont les suivantes: l'église, 120 pieds de long, 36 pieds de haut d'une pierre à l'autre, 55 pieds de large; la Sacristie 30 pieds sur 24, le tout mesure française; avec un seul clocher. Le devis détaillé des ouvrages sera prêt pour le 17 Mai prochain et sera déposé chez Jos. GARNIER, Ecr. syndic pour y être examiné. De ce jour (17 Mai) au 10 Juin les syndics recevront des propositions scellées de la part des Entrepreneurs; et si ces propositions ne les satisfont pas, ils mettront leurs ouvrages à l'enchère le 15 Juin à 10 heures du matin. Les Entrepreneurs auront à fournir des cautions dont la solvabilité soit reconnue et satisfasse les syndics. Pour plus amples informations s'adresser aux syndics sur les lieux. St. George d'Henryville, ce 27 avril 1846.

AGENCE D'ORNEMENTS ET OBJETS D'EGLISE.

A MONTRÉAL, CHEZ LES SŒURS GRIS (HOPITAL-GÉNÉRAL.)
A QUÉBEC, " MM. J. ET O. CREMAZIE, RUE STE. FAMILLE, No. 9.
A NEW-YORK, " J. C. ROBILLARD, RUE NASSAU, No. 5.

ON VIENT DE RECEVOIR à l'Hôpital-Général de cette ville, un bel assortiment D'ETOFFES D'EGLISE, dont la FRAICHEUR, la VARIÉTÉ, le BON GOUT et les PRIX RÉDUITS, ne peuvent manquer de mériter l'approbation générale du clergé.

Cette nouvelle importation se compose de DAMAS de toutes couleurs, BROCHÉS OR ET ARGENT FIN, dans les goûts les plus récents CROIX DE CHASUBLES, à relief, en grande richesse et variété de dessins.

GARNITURES DE CHAPES, enrichies de symboles gracieux. BANDES DE DALMATIQUES, appareillant les chasubles et les chapes. ÉTOILES PASTORALES, en DRAP D'OR ET DAMAS, variées.

Le tout accompagné d'un ASSORTIMENT COMPLET de GALONET et de FRANGES en OR ARGENT et soit divers dessins et qualités.

—DEPLUS—

Quelques *Echarpes de Bénédiction* du Très-St. Sacrement, [avec gloire au centre confectionnées en France.

—AUSI—

une *Chape et deux Dalmatiques* en drap d'argent gaufré, et richement brochées et dorures à relief.

EN S'ADRESSANT A L'HOPITAL-GÉNÉRAL, MM. les Curés rencontreront une Garantie irréusable, de la qualité et de la valeur des articles qu'ils auront choisis, et de plus, [s'ils le désirent], l'avantage de confier aux Dames de cet Etablissement, des ornements qu'elles confectionnent d'une manière plus gracieuse et plus solide qu'on ne les fait à Paris même.

Les objets en Bronze, or ou argent seront importés que sur commandes, et livrés par la même, dans leur fraîcheur et la nouveauté de leurs dessins.

J. C. ROBILLARD.

Agent pour Ornaments et Objets d'Eglise.

LIVRES A L'USAGE DES ECOLES CHRETIENNES ET AUTRES.

A CINQ PAR CENT.

Meilleur marché que partout ailleurs.

LES Soussignés viennent encore de réduire les prix de leurs Livres à l'usage des Ecoles, il devient inutile pour eux d'en fournir de nouveau une liste avec prix, exposés qu'ils sont d'en réduire encore les prix de jour en jour, ils s'engagent à les vendre A CINQ PAR CENT, meilleur marché que partout ailleurs, POUR ARGENT COMPTANT

E. R. FABRE et Cie.

Rue St. Vincent, No. 3, }
6 novembre 1845. }

UNE Dame veuve capable d'enseigner grammaticalement la langue française et la langue anglaise désire trouver une place comme INSTITUTEUR; elle est munie des meilleures recommandations. On pourra s'adresser aux Editeurs des *Mélanges Religieux*.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. Fabre et Leprohon, libraires. Montréal.
D. Martineau, prêtre, vicair. Québec.
Fr. Pilote, Directeur du Collège. Ste. Anne.
Vnl. Guillet, écuier. Trois-Rivières.

MM. les Curés sont humblement priés de vouloir bien accepter l'agence de notre Journal dans chacune de leurs paroisses respectives.

PROPRIÉTÉ DE J. M. BELLENCER ET A. T. LAGARDE, PROPRIÉTAIRES, ÉDITEURS.
IMPRIMÉ PAR J. RIVET ET J. CHAPLEAU